



Monsieur Lloyd Longfield, député
Président
Comité permanent de la science et de la recherche
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0G6

Cher collègue,

Conformément au règlement 109 de la Chambre des communes, je suis heureux de soumettre, au nom du gouvernement du Canada (ci-après « le gouvernement »), la réponse (ci-après « la Réponse ») au cinquième rapport du Comité permanent de la science et de la recherche (ci-après « le Comité permanent »), intitulé « Un nouvel élan à la recherche et la publication scientifique en français au Canada », lequel a été présenté à la Chambre des communes le 15 juin 2023.

Le gouvernement est déterminé à accroître la vitalité de la langue française et des communautés francophones du Canada, aussi bien au Québec que dans les communautés minoritaires francophones d'un bout à l'autre du Canada. Il est également déterminé à soutenir de la science et de la recherche qui produisent de nouvelles connaissances et génèrent des effets pour les Canadiens et le reste du monde, et il reconnaît le rôle important des chercheurs et institutions de langue française au sein de l'écosystème de la science et de la recherche du Canada. Le gouvernement reconnaît la position du Canada au sein de la communauté francophone internationale et le potentiel de collaboration mondiale pour affronter des défis communs, tels que la lutte contre les changements climatiques.

Les besoins en matière de recherche sont de plus en plus complexes, collaboratifs, multidisciplinaires et interdisciplinaires, et internationaux. Le gouvernement sait que les mesures fédérales de soutien à la recherche du Canada doivent continuer d'évoluer en vue de maintenir la force du Canada dans le domaine de la recherche. C'est pourquoi le gouvernement a lancé le Comité consultatif sur le système fédéral de soutien à la recherche pour prodiguer des

...2

conseils d'experts indépendants sur l'amélioration du système fédéral de soutien à la recherche et au talent. Comme il l'a réaffirmé dans son budget de 2023, le gouvernement demeure déterminé à étudier attentivement les recommandations du Comité consultatif, y compris ses appels à améliorer le soutien à la recherche francophone et à veiller au traitement équitable des demandes de financement de recherche soumises en français dans l'écosystème fédéral de soutien à la recherche.

Le gouvernement remercie de tout cœur les membres du Comité permanent de leur travail dans la réalisation de cette étude, la rédaction du rapport et la préparation des recommandations. Le gouvernement tient également à remercier les nombreux témoins qui ont fourni des témoignages d'experts et les organismes qui ont soumis des présentations écrites pour partager leurs conseils, ce qui a donné au Comité permanent un aperçu inestimable des défis, des possibilités, des obstacles et des facteurs habilitants en lien avec la vitalité de la langue française en science et en recherche au Canada. Les constatations et les recommandations du Comité permanent mettent en valeur le rôle essentiel du système fédéral de soutien à la recherche pour appuyer les chercheurs, les institutions et les communautés francophones. Ces renseignements continueront de guider la manière dont le gouvernement exerce ses responsabilités d'investir dans l'écosystème de la science et de la recherche et de soutenir les communautés francophones de tout le Canada.

La Réponse au rapport et aux recommandations du Comité permanent est le fruit d'une collaboration entre Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE), Patrimoine canadien (PCH), Santé Canada (SC), Affaires mondiales Canada (AMC), le Bureau de la conseillère scientifique en chef du Canada (BCSC), les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG), et le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH). Le gouvernement a étudié attentivement le rapport et les recommandations du Comité permanent, et est en principe d'accord avec leur esprit. Sa Réponse se divise en trois thèmes : (1) les mesures en place; (2) l'accroissement du soutien; (3) les programmes stratégiques.

Mesures en place (recommandations 7, 8, 9, 10, 11 et 14)

Les contributions à la recherche

Le gouvernement apprécie le rôle des chercheurs, des institutions et des communautés francophones ainsi que leurs importantes contributions à l'écosystème de la science et de la recherche du Canada. Le Canada est un chef de file mondial en science et en recherche, et il est essentiel que les programmes fédéraux reconnaissent les contributions des chercheurs et des

institutions francophones dans la création de connaissances. Le gouvernement reconnaît la recommandation du Comité permanent de passer en revue les procédures et critères employés par les organismes subventionnaires fédéraux du Canada pour évaluer l'excellence de la recherche dans le contexte de l'octroi de financement, y compris la cessation du recours à des indices bibliométriques tels que le facteur d'impact, et l'introduction de mécanismes de pondération afin de davantage reconnaître la recherche effectuée et publiée en français. Les procédures et critères employés pour évaluer les contributions à la recherche sont essentiels à la réussite du système fédéral de soutien à la recherche. C'est pourquoi, conformément aux pratiques exemplaires mondiales, les organismes fédéraux de soutien à la recherche du Canada — soit les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG), et le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) — œuvrent à réévaluer le recours aux indices bibliométriques tels que le facteur d'impact pour ce qui est des critères d'évaluation aux fins d'octroi de financement de recherche. Chacun de ces organismes introduit de nouvelles approches afin de davantage tenir compte des diverses contributions de la communauté de la recherche du Canada à la création et à la mobilisation des connaissances, y compris les contributions de chercheurs québécois et appartenant à des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) dans tout le Canada.

Les organismes subventionnaires surveillent l'évolution des pratiques internationales en évaluation de la recherche et en excellence dans la recherche afin d'orienter les politiques et les pratiques et de guider la participation à des initiatives conjointes. Ils sont chacun signataires de la Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche (DORA), qui réaffirme leur engagement à une évaluation et une mobilisation responsables de la recherche. La DORA est une initiative mondiale visant à soutenir l'élaboration et la promotion de pratiques exemplaires dans l'évaluation de la recherche savante et d'améliorer les approches d'évaluation de la recherche dans toutes les disciplines. Reconnaissant que les publications dans les revues ne suffisent pas à elles seules à mesurer la qualité et l'impact de la recherche, la DORA vise à confronter les conséquences négatives d'un recours excessif involontaire aux publications dans les revues, y compris le facteur d'impact des revues, en tant qu'indicateur principal de la qualité des produits de la recherche. En signant la DORA, les organismes subventionnaires du Canada reconnaissent qu'il est possible d'améliorer les méthodes d'évaluation des produits de la recherche universitaire. Cette mesure et d'autres mesures font partie des efforts concrets des organismes subventionnaires pour veiller à ce que les contributions des chercheurs qui travaillent et publient en français soient reconnues dans les processus d'affectation du financement.

Chacun des organismes subventionnaires possède des pratiques en vue de reconnaître les diverses contributions des chercheurs lors de l'évaluation des demandes de financement. Le CRSH offre aux pairs évaluateurs — les experts bénévoles indépendants qui formulent des recommandations à l'organisme sur le mérite des demandes de financement — des conseils d'orientation qui les appellent à prendre en considération des contributions larges et variées à la recherche lorsqu'ils évaluent l'excellence dans la recherche. Ces contributions comprennent les publications spécialisées traditionnelles ainsi que d'autres produits, dont les livres, les articles, les rapports de recherche et les documents de politiques. Les évaluateurs tiennent également compte des produits créatifs, tels que les spectacles, les présentations et les œuvres d'art. D'autres contributions à la recherche et au partage des connaissances avec le public ne faisant pas partie du milieu universitaire sont également mesurées, dont les communications avec le grand public, les décideurs et le secteur privé.

En 2022, le CRSNG a publié de nouvelles lignes directrices sur l'évaluation des contributions à la recherche. Ces lignes directrices promeuvent une perspective élargie de l'utilisation et de la pratique de la recherche. Elles reconnaissent la création conjointe de produits, de technologies, de processus, de services ou de conseils et leur transfert aux secteurs privé, public ou sans but lucratif, aux communautés et à la société. Elles reconnaissent également la valeur de la communication des résultats de recherche et de la traduction des connaissances pour le grand public, y compris la diffusion des renseignements dans divers médias (p. ex., articles de magazine ou de journal, entrevues avec les médias, et publications sur des blogues et des médias sociaux). Les lignes directrices encouragent également les évaluateurs à reconnaître les activités de formation et de mentorat, dont la sensibilisation et la mobilisation des étudiants, des jeunes et des membres du grand public.

Les IRSC encouragent également les demandeurs de financement à souligner une large gamme de produits de leur recherche, outre son impact bibliométrique. Ils appellent les pairs évaluateurs à évaluer la productivité selon de nombreux critères, et non seulement les publications, et à tenir compte des expériences et de la phase de la carrière du demandeur. Dans le cadre du *Plan stratégique de 2021-2031* des IRSC, l'organisme travaille avec les instituts de recherche, d'autres organismes subventionnaires et les communautés pour élaborer une nouvelle conception plus inclusive de l'excellence dans la recherche. Ces changements sont particulièrement avantageux pour les demandeurs de financement francophones et leur offrent des chances améliorées de décrire l'impact de leur recherche au-delà du nombre de publications et de citations.

Les demandes de subventions

Les Canadiens ont le droit d'accéder aux programmes et services fédéraux dans leur langue officielle première, y compris les chercheurs qui font une demande au système fédéral de soutien à la recherche. Le gouvernement reconnaît la recommandation du Comité que les organismes subventionnaires du Canada encouragent les chercheurs à soumettre leurs demandes de financement en français. Les chercheurs peuvent accéder aux programmes et aux services du système fédéral de soutien à la recherche dans la langue officielle de leur choix, et les organismes subventionnaires offrent tous leurs services administratifs, de présentation des demandes et d'évaluation en français comme en anglais. Les organismes subventionnaires encouragent les demandeurs à soumettre leurs demandes dans la langue officielle de leur choix, et les chercheurs sont libres d'utiliser la langue officielle de leur choix pour la communication avec les organismes subventionnaires et l'accès à leurs programmes, y compris les demandes de financement. Conformément à l'engagement pris par le CRSNG en vertu de la DORA, certains programmes du CRSNG adopteront des formats de demande narratifs, ce qui permettra aux chercheurs de décrire par écrit leurs contributions à la recherche, à la formation et au mentorat. Le CRSNG anticipe que ce changement profitera aux chercheurs francophones, dont les contributions à la recherche pourraient ne pas être adéquatement traduites par les indices bibliométriques à eux seuls. Cela encouragera un usage accru du français dans les demandes de financement.

Les taux d'octroi de subventions du CRSH pour les demandes en français démontrent que les demandes en français et en anglais ont des niveaux de réussite comparables. Le CRSH publie les taux de demandes en français et en anglais dans son rapport annuel sur les concours, accessible au public sur son site Web. Outre les mesures en place, le CRSH évalue des stratégies afin d'encourager les chercheurs à soumettre des demandes de financement en français, y compris de mettre l'accent sur les données et l'analyse relatives aux taux de réussite des demandes de financement reçues en français lors des communications avec les chercheurs et autres intervenants. L'organisme envisage également des manières de mieux communiquer ses processus afin d'assurer l'évaluation équitable des demandes en français et de promouvoir les services offerts par le SARF lors des webinaires d'information sur ses programmes.

Les IRSC sont déterminés à encourager les chercheurs à soumettre des demandes de financement dans la langue officielle de leur choix. Tous les documents d'orientation pour la rédaction de demandes de financement sont publiés dans les deux langues officielles, et les demandeurs sont invités à communiquer avec les IRSC dans leur langue officielle première. Pour appuyer ces efforts, les IRSC ont augmenté le nombre de pages maximal des demandes

pour les propositions de recherche soumises en français, car les données démontrent que les documents rédigés en français nécessitent environ 20 % d'espace de caractères de plus que les demandes en anglais. En outre, le *Plan stratégique de 2021-2031* des IRSC décrit des mesures pour appuyer le développement des CLOSM et favoriser la reconnaissance et l'utilisation complètes de l'anglais et du français, conformément à la *Loi sur les langues officielles*. Son énoncé de politique sur les langues officielles encourage l'inclusion appropriée des considérations liées aux langues officielles, y compris les opinions des personnes qui habitent les CLOSM, dans la conception, la conduite et l'application de la recherche en santé en vue d'améliorer les résultats de santé, et facilite un accès équitable à ses programmes et services dans les deux langues officielles pour les intervenants de la recherche en santé.

Le gouvernement reconnaît les recommandations du Comité permanent que les organismes subventionnaires rendent publiquement compte de la proportion des demandes de financement soumises en français et s'assure que le taux de réussite de ces demandes soit équitable. Les organismes subventionnaires œuvrent à déterminer la meilleure manière de recueillir et de partager des renseignements sur les demandes et l'octroi de financement. Par exemple, le CRSH publie des données sur les taux d'octroi de financement aux demandes en anglais et en français dans son rapport annuel sur les concours. Ces données permettent de surveiller les tendances qui pourraient révéler des changements dans l'ensemble de l'écosystème de la recherche, et elles sont régulièrement analysées par le conseil d'administration du CRSH. Les langues officielles sont également prises en considération dans le contexte de l'évaluation des programmes, y compris une récente évaluation globale des programmes de talents des organismes subventionnaires, laquelle a examiné la variable des langues officielles parmi la population d'étudiants des cycles supérieurs ayant accédé à du financement. Les données du CRSH démontrent que, dans l'ensemble de ses programmes, les demandes soumises en français jouissent d'un taux d'octroi de financement proportionnel à leur part de toutes les demandes, ce qui démontre que l'organisme œuvre à un processus d'évaluation des mérites plus juste et équitable.

Le gouvernement reconnaît également la recommandation du Comité permanent en faveur de bases de référence ou de minimums basés sur la langue pour le financement octroyé par les organismes subventionnaires. Or, l'imposition de quotas de propositions de recherche en fonction de la langue irait à l'encontre de la conception de programme établie et des pratiques exemplaires internationales en matière de soutien de la recherche menée à l'initiative des chercheurs. En supposant une distribution des fonds qui soit équitable entre les langues officielles, on privilégie un processus d'examen du mérite axé sur l'excellence plutôt que l'imposition de quotas, et on juge qu'une utilisation à meilleur escient des efforts consisterait à encourager les chercheurs à formuler leur demande en

français. La plupart du financement octroyé par les organismes subventionnaires soutient la recherche menée à l'initiative des chercheurs et la mobilisation des connaissances, ce qui signifie que les demandes de financement sont réalisées par des chercheurs individuels ou par des équipes pour appuyer un projet précis. Les organismes subventionnaires ne peuvent pas demander aux chercheurs ou exiger de leur part qu'ils utilisent une langue officielle précise, car cela irait à l'encontre de l'esprit et de l'intention de la *Loi sur les langues officielles*. Des chercheurs individuels peuvent utiliser la langue officielle de leur choix dans la rédaction de leur demande de financement, dans la réalisation de leur recherche, et dans la publication de leurs résultats de recherche. Les choix de langue des chercheurs individuels dépendent de nombreux facteurs, dont le contexte de l'écosystème national et mondial de la recherche.

Les organismes subventionnaires ont pris des mesures concrètes pour promouvoir et encourager l'utilisation du français dans les demandes de financement de recherche. En 2021, les IRSC ont établi des mesures d'égalisation pour leur programme de subventions Projets, leur plus grand concours pour le financement des subventions de recherche, afin de s'assurer que les demandes soumises en français reçoivent une part des subventions qui soit proportionnelle à leur pourcentage de toutes les demandes, en vue de corriger le déséquilibre historique entre les langues officielles sur le plan des travaux de recherche bénéficiant de financement. Les données de 2022 sur le financement des projets démontrent que ces mesures ont amélioré les taux de réussite des demandes soumises en français — le pourcentage de projets en français bénéficiant de financement a atteint 20 %, ce qui est similaire aux taux de réussite de l'ensemble du concours. Pour chacun de leurs concours de subventions de projet réalisés tous les deux ans — leur plus important concours ouvert d'octroi de subventions — les IRSC publient des données sur le nombre de demandes de subvention soumises et approuvées, lesquelles sont divisées en fonction de divers facteurs, dont la langue.

Le CRSNG surveille et déclare régulièrement des renseignements sur la langue des demandes de subvention. Les taux de réussite et les données sur l'octroi sont divulgués sur le portail Gouvernement ouvert. De 2009 à 2018, parmi tous les programmes du CRSNG, les demandes soumises en français ont présenté un taux de réussite moyen de 73 %, alors que le taux de réussite global est de 66 %. Depuis 2010, les taux de réussite des demandes de subvention en français sont constamment demeurés supérieurs à ceux des demandes en anglais. Ces deux dernières décennies, le pourcentage de demandes de subvention au CRSNG formulées en français est passé de 9 % en 1992 à 7 % en 2019, avec un sommet de 11 % en 1993. L'organisme utilise tous les outils à sa disposition, dont l'analyse comparative entre les sexes plus, pour tenter de comprendre les tendances et les écarts relatifs à la langue des demandes. Il évalue également les modifications que l'on pourrait apporter aux politiques et

aux pratiques en vue d'atténuer encore davantage le biais relatif à la langue, par exemple augmenter la limite de caractères pour les demandes en français.

Les organismes subventionnaires introduisent des mesures pour mieux comprendre le choix de langue des demandeurs de financement dans divers contextes et obtenir de meilleures données à ce sujet. Cela comprend la langue officielle utilisée à la maison versus la langue privilégiée pour la communication avec l'organisme. Dans le cadre du *Plan d'action des trois organismes pour l'équité, la diversité et l'inclusion (2018-2025)*, les organismes subventionnaires ont mis à jour le questionnaire d'autoidentification des demandeurs de financement afin d'y inclure des questions sur les langues officielles. Grâce à ces données, les organismes subventionnaires peuvent mieux suivre les répercussions de leurs mesures sur la proportion de chercheurs qui font une demande dans leur langue officielle première, ce qui aide à guider les politiques et les pratiques des organismes en ce qui touche à l'utilisation du français. Par exemple, selon une analyse préliminaire des données autodéclarées de 2022 sur la langue pour le Programme de subventions à la découverte du CRSNG, la majorité des demandeurs qui déclarent que le français est leur langue première et la langue qu'ils utilisent le plus couramment à la maison ont soumis des demandes de financement en anglais. Parmi cette même population, près de la moitié ont déclaré que leur langue de préférence pour la communication avec l'organisme était l'anglais.

L'évaluation des demandes dans les deux langues officielles

Pour garantir un accès équitable au système fédéral de soutien à la recherche, il est essentiel de veiller à ce que les évaluateurs des demandes de subvention soient capables de bien évaluer les demandes rédigées dans les deux langues officielles. Le gouvernement reconnaît la recommandation du Comité permanent que les bailleurs de fonds, y compris les organismes subventionnaires et la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI), établissent une évaluation objective du niveau de compétence linguistique des experts évaluateurs. Or, le processus des organismes subventionnaires pour l'évaluation des demandes de financement compte sur le travail de milliers d'experts bénévoles indépendants. Par exemple, les comités d'examen des subventions de recherche et bourses d'études du CRSNG font appel à environ 900 pairs évaluateurs à chaque année. Le comité d'évaluation est principalement composé d'universitaires canadiens, mais également de membres de l'industrie et du gouvernement et d'experts d'autres pays. En plus des comités d'évaluation par les pairs, les organismes subventionnaires comptent également sur d'autres évaluateurs externes qui ne siègent pas nécessairement à des comités d'évaluation par les pairs, mais qui fournissent des évaluations écrites des demandes de financement. En 2022-2023, les subventions de recherche et bourses d'études du CRSNG ont eu

besoin de plus de 6 550 évaluateurs externes ne faisant pas partie d'un comité. Lors d'une année moyenne, les possibilités de financement des Partenariats de recherche du CRSNG font appel à entre 2 000 et 2 500 évaluateurs externes dans le cadre de leurs processus d'examen du mérite.

Les pairs évaluateurs des organismes subventionnaires donnent de leur propre temps — pour certains, plusieurs semaines par année — pour évaluer les demandes de financement, sans rémunération. Ils sont recrutés en fonction de leur capacité à évaluer les demandes, ce qui comprend leur expertise sur le sujet et leur compétence dans les langues officielles. Les pairs évaluateurs indiquent dans les sondages des organismes subventionnaires que leur travail est important, mais qu'il accapare beaucoup de leur temps, et le recrutement de bénévoles à cette fin est un défi persistant. Ajouter une exigence de test officiel de la compétence linguistique créerait un obstacle au recrutement de bénévoles, ce qui réduirait le bassin de bénévoles disposés à servir à titre d'évaluateurs et mettrait en péril le rendement des programmes des organismes subventionnaires.

Les organismes subventionnaires reconnaissent l'importance d'accorder aux demandeurs un processus d'évaluation par les pairs juste et équitable dans les deux langues officielles. Au CRSH, les comités d'examen du mérite sont capables d'évaluer la recherche en français comme en anglais, et 25 % de leurs membres déclarent que le français est leur langue de communication privilégiée. Tous les comités sont à toutes fins pratiques bilingues, sauf dans les domaines de recherche à volume élevé, dans lesquels le volume des demandes nécessite de multiples comités. Dans ces derniers cas, un comité pourrait évaluer seulement les demandes en anglais, tandis qu'un comité bilingue évaluerait les demandes en français. Dans le dernier rapport annuel du CRSH sur les concours, les membres des comités d'examen du mérite du CRSH ont exprimé un niveau de satisfaction élevé quant au traitement équitable des demandes dans les deux langues officielles, et ont commenté le bilinguisme du processus d'examen des demandes.

Les IRSC ont pris une série de mesures concrètes pour renforcer leur capacité à passer en revue et à évaluer les présentations en français. Elles ont accru la disponibilité des services de traduction pour les pairs évaluateurs et les chercheurs afin que les renseignements soient disponibles dans les deux langues officielles à toutes les phases du processus de financement de la recherche — de la demande jusqu'à l'évaluation. En 2018, les IRSC ont mis en œuvre une stratégie de recrutement ciblée pour agrandir leur bassin d'experts capables d'évaluer les demandes rédigées en français, et réalisent une analyse continue pour s'assurer qu'au moins 20 % des évaluateurs sont capables d'évaluer les demandes soumises en français. L'organisme continue de prendre des mesures pour éliminer les obstacles à l'accès au financement, dont les obstacles linguistiques, en traduisant des résumés d'une page des demandes

soumises en français avant les réunions du comité et en traduisant les décisions d'évaluation. Les IRSC mettent également à l'essai des services d'interprétation simultanée pour des comités d'évaluation par les pairs sélectionnés, et appliqueront cet essai-pilote à plus grande échelle au fur et à mesure que sont peaufinées les mesures en vue d'assurer la participation intégrale des évaluateurs en anglais comme en français.

Les IRSC s'appuient sur les compétences linguistiques autodéclarées de ses évaluateurs et vérifient celles-ci en menant des exercices d'analyse de la qualité des données en vue de comparer les aptitudes linguistiques déclarées à la capacité alléguée des évaluateurs à passer en revue des demandes en français lors d'un concours précis. L'organisme effectue un suivi auprès des évaluateurs qui se disent au départ capables d'évaluer les demandes en français, puis qui admettent plus tard un conflit linguistique lorsqu'ils sont chargés de passer en revue des demandes en français. Grâce à cette analyse, les IRSC améliorent l'exactitude des données sur la compétence linguistique des évaluateurs en vue des affectations futures de demandes à évaluer, et peuvent envisager au besoin des mesures correctives.

Conformément à leurs engagements de faire des offres de service actives au public dans les deux langues officielles, les organismes subventionnaires surveillent également les aptitudes en langue française des groupes d'évaluation. Par exemple, le CRSNG s'appuie sur diverses mesures (dont la langue de communication choisie par le demandeur, les données du profil de l'évaluateur, les questionnaires de recrutement, etc.) pour déterminer le niveau de compétence linguistique de ses pairs évaluateurs. Sur une période de cinq ans, le CRSNG a enregistré une augmentation de la proportion des membres francophones des groupes d'évaluation. En 2020 et 2021, tous les groupes d'évaluation ont déclaré compter plus de 20 % de membres francophones, sans compter les évaluateurs parlant français qui ne s'identifient pas comme francophones. Les données des dix dernières années des comités d'évaluation par les pairs du CRSNG démontrent qu'en moyenne, 26 % des évaluateurs s'identifient comme francophones, tandis que 45 % des membres se disent bilingues. Veiller à ce que les demandes en français aient droit à une évaluation en bonne et due forme fait partie des responsabilités des présidents et du personnel des comités d'évaluation.

Les services de soutien en traduction

Le gouvernement est en accord avec l'objectif de la recommandation du Comité permanent d'investir dans des services de soutien en traduction dans les deux langues officielles afin d'aider les chercheurs. La traduction des résultats de recherche est une dépense admissible en vertu du *Guide d'administration financière des trois organismes*, le répertoire intégral des principes et des

directives régissant l'utilisation et l'administration des subventions de recherche financées par les IRSC, le CRSNG et le CRSH. De plus, les organismes subventionnaires ont amélioré la disponibilité des services de traduction pour les pairs évaluateurs et les chercheurs afin que les renseignements sur les programmes et les services soient disponibles dans les deux langues officielles à toutes les phases du processus de financement de la recherche — de la demande à l'évaluation par les pairs.

En plus d'appuyer la traduction des résultats de recherche, le CRSH promeut et soutient la mobilisation des connaissances comme étant essentielle pour maximiser l'impact de la recherche qu'il finance, ce qui profite aux Canadiens et à leurs communautés respectives. Le CRSH demande aux chercheurs de suivre ses *Lignes directrices pour une mobilisation des connaissances efficace* lors de l'élaboration de leurs demandes de financement. Ces lignes directrices comprennent des recommandations que les chercheurs prennent en compte la langue des communautés participant à leur recherche dans leur plan de mobilisation des connaissances, un plan qui est obligatoire dans le cadre des demandes et qui est évalué au moyen du processus d'examen du mérite. Les lignes directrices encouragent les bénéficiaires de financement à diffuser les connaissances issues de leur recherche dans les deux langues officielles, tant que cela est faisable et approprié. L'organisme encourage également les chercheurs à publier leurs résultats dans la langue de la communauté où a lieu la recherche, en particulier dans le cas des langues autochtones et du français.

Reconnaissant que davantage peut être fait pour améliorer l'accès aux connaissances scientifiques et de la recherche en français, le gouvernement a fourni 8,5 millions de dollars sur cinq ans (de 2023-2024 à 2027-2028) au PCH dans le cadre du budget de 2023 afin d'appuyer la création et la diffusion de connaissances scientifiques en français.

Accroissement du soutien (recommandations 1, 2, 3, 12 et 15)

Le système de soutien aux chercheurs, institutions, et communautés francophones

Le gouvernement du Canada reconnaît l'importance des programmes qui soutiennent les chercheurs de langue française, leurs institutions et leurs communautés. Le système de soutien à la recherche du Canada réalise des investissements pour favoriser l'égalité et la dualité linguistiques en recherche et en science. Dans sa détermination à atteindre ce but, le gouvernement prend des mesures pour améliorer l'accès aux ressources qui contribuent à rendre plus accessibles la recherche et les connaissances scientifiques en français, y compris en examinant la recommandation du Comité permanent de continuer à financer le SARF. Établi par l'Acfas en 2022, le SARF est un service national qui

offre aux chercheurs postsecondaires de l'aide en français, qui soutient le développement et la vitalité de la recherche en français au Canada, et qui accorde une attention particulière au soutien des chercheurs des CLOSM. Le CRSH soutient le SARF en promouvant ses services et en facilitant les connexions avec des établissements d'enseignement postsecondaire et avec la communauté de la recherche. L'organisme continue de faire connaître le programme du SARF en communiquant avec la communauté des demandeurs, par exemple en promouvant les services du SARF lors de webinaires à l'intention des demandeurs de financement. Le gouvernement est déterminé à explorer le rôle futur du SARF et de l'Acfas en tant que partenaires importants du système fédéral de soutien à la recherche. Le *Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028 : Protection-promotion-collaboration* appuiera la création de nouvelles mesures pour améliorer l'écosystème de la recherche en français au Canada, y compris continuer de soutenir les chercheurs qui soumettent une demande de financement en français aux organismes subventionnaires du Canada. Cela s'ajoute à un financement de 118 000 dollars (2023-2024) fourni au SARF par le gouvernement dans le cadre du budget de 2021.

Les publications scientifique en français

La communication et la mobilisation des connaissances sont un élément crucial du travail des chercheurs et des institutions de recherche. Le gouvernement reconnaît les recommandations du Comité permanent appelant à soutenir financièrement la publication scientifique en français et les revues savantes en français et bilingues, et à élaborer des mesures pour encourager les revues savantes bilingues bénéficiaires de financement à accroître le pourcentage d'articles qu'elles publient en français. Or, les organismes subventionnaires soutiennent déjà les publications et revues savantes en français comme en anglais. Par exemple, le CRSH finance les publications savantes au moyen des subventions d'Aide aux revues savantes (ARS), qui appuient la communication savante canadienne en aidant les revues à couvrir les coûts associés à la publication d'articles savants, à la publication en ligne et à la distribution de revues sur les plateformes sans but lucratif canadiennes. Ces subventions aident à améliorer la diffusion, la découvrabilité et le nombre de lecteurs des résultats de la recherche originale en sciences humaines dans les revues savantes canadiennes, et encouragent la transition des revues à des modèles de publication en libre accès. L'organisme surveille les taux de demande et d'octroi pour les publications en anglais, en français, et, dans le cadre de l'ARS, bilingues. Préalablement au concours le plus récent, en 2021, les critères d'évaluation et les instructions de formulation de demande de l'ARS ont été passés en revue et peaufinés en vue de mettre l'accent sur la souplesse pour ce qui est de démontrer et d'évaluer l'impact de la revue, et en vue de réduire le poids des unités de mesure traditionnelles telles que le facteur d'impact de la revue, qui ont tendance à favoriser disproportionnellement les publications en

anglais. Les données récentes sur les subventions de l'ARS présentent des renseignements importants qui montrent que la distribution des demandes retenues lors du concours le plus récent pour lequel des données sont disponibles (soit celui de 2022) est équilibrée entre les demandes bilingues (30,33 %), en français (31,15 %) et en anglais (38,52 %).

En plus de l'ARS, le programme de Prix d'auteurs pour l'édition savante (PAES) — financé par le CRSH et administré par la Fédération des sciences humaines sous le nom de Subventions du livre savant — finance les livres savants du Canada qui apportent d'importantes contributions aux sciences sociales. En vertu des modifications annoncées en avril 2023, les prix comprennent désormais un financement accru à la traduction des travaux, et offrent chaque année jusqu'à cinq subventions à la traduction de livres savants de l'une à l'autre des langues suivantes : anglais, français et langues autochtones. À l'exercice financier 2022-2023, le programme a déjà octroyé une subvention à la traduction, tandis que quatre demandes de subvention à la traduction sont en cours de traitement. Depuis 2020-2021, le programme de PAES a passé en revue séparément les demandes en anglais et en français en vue d'équilibrer le taux de réussite des demandes formulées dans chaque langue. En 2022-2023, le programme de PAES a approuvé 78,1 % des demandes de financement de publications en anglais et 76,5 % des demandes de financement de publications en français; au total, 17,2 % des subventions ont été octroyées à des demandes en français.

Le gouvernement reconnaît également la recommandation du Comité permanent de soutenir les initiatives offrant un libre accès à la recherche scientifique en français, dont la plateforme Érudit, en fournissant un financement stable et prévisible. Chacun des organismes subventionnaires est engagé à améliorer l'accès aux résultats de la recherche qu'il finance et à accroître la diffusion et l'échange des résultats de recherche conformément à la *Politique des trois organismes sur le libre accès aux publications*, qui est applicable quelle que soit la langue de la recherche effectuée. Le 4 juillet 2023, les organismes fédéraux subventionnaires de la recherche ont annoncé un examen de la politique relative au libre accès, avec pour but d'exiger que toute publication basée sur de la recherche financée par l'un des organismes et qui paraît dans un journal évalué par les pairs soit disponible gratuitement dans les deux langues officielles, sans inscription ni frais, dès le moment de la publication. L'examen tiendra compte des répercussions du libre accès sur l'ensemble de l'écosystème de la recherche, y compris la publication en français. La langue et l'utilisation du français dans les publications de recherche sont une considération importante et seront étudiées dans le cadre des consultations de l'examen, qui se tiendront en 2023 et 2024. Les organismes comptent publier leur nouvelle politique sur le libre accès d'ici la fin de 2025.

Les initiatives en place des organismes subventionnaires cadrent avec l'objectif de la recommandation du Comité permanent d'appuyer le libre accès à la recherche scientifique en français. Par exemple, le CRSH soutient la Coalition Publica, un consortium du Public Knowledge Project et de la plateforme Érudit. Érudit offre une infrastructure de libre accès aux publications scientifiques en français dans le cadre de l'Initiative pancanadienne d'accès aux connaissances. À la suite de la réussite de cette initiative, le gouvernement examine des options pour le soutien futur que pourraient fournir les organismes subventionnaires à la Coalition Publica, y compris Érudit. À l'instar du CRSH, la FCI soutient lui aussi la Coalition Publica en lui versant jusqu'à 10 millions de dollars dans le cadre du Fonds des initiatives scientifiques majeures 2023-2029. Grâce à ce programme, la FCI contribue au fonctionnement et à l'entretien d'installations de recherche d'importance nationale afin de permettre aux chercheurs canadiens d'entreprendre de la recherche de calibre mondial. Grâce au soutien de la FCI, la Coalition Publica et Érudit continueront de renforcer la production, la diffusion et l'infrastructure de la recherche en anglais comme en français, en fonction de principes de développement du libre accès et des sources ouvertes.

Outre l'affectation de nouveaux fonds par le gouvernement pour appuyer les chercheurs et les publications en français, la *Loi sur les langues officielles* modernisée exige que les institutions fédérales prennent des mesures positives pour appuyer la création et la diffusion de renseignements en français qui contribuent à la progression des connaissances scientifiques dans toutes les disciplines. De plus, dans le cadre du *Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028*, le gouvernement appuiera des investissements stratégiques au cours des cinq prochaines années, y compris un soutien régional pour davantage mobiliser les connaissances scientifiques au sein des communautés de langue officielle d'un bout à l'autre du Canada.

La recherche impliquant les communautés francophones du Canada

Le gouvernement reconnaît la recommandation du Comité permanent de fournir du financement permanent à la recherche mettant en cause les communautés francophones canadiennes. Les conseils subventionnaires facilitent et appuient la recherche mettant en cause les communautés francophones, y compris les CLOSM francophones à l'extérieur du Québec. En 2016, les IRSC ont consulté des intervenants des CLOSM, dont le Consortium national de formation en santé, l'Association francophone pour le savoir, l'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne, et la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, afin de mieux comprendre les besoins de la communauté de la recherche des CLOSM. L'une des constatations clés de ces consultations était un manque persistant de données sur la santé pour les CLOSM. En réponse aux recommandations des intervenants des CLOSM, les IRSC ont lancé en 2021 une subvention catalyseur, « Les communautés de

langue officielle en situation minoritaire dans la recherche en santé », pour appuyer des initiatives de recherche visant à générer des connaissances sur les problèmes de santé subis par les CLOSM. Grâce à ce volet de subventions, les IRSC ont investi plus d'un million de dollars pour appuyer 11 projets de recherche. Le travail ayant bénéficié de ce soutien comprend de la recherche à l'Université d'Ottawa pour concevoir et valider un outil de référence des renseignements linguistiques pour favoriser la recherche collaborative en vue d'améliorer les services de santé pour les CLOSM francophones. Le concours d'octroi de subventions de l'automne 2023 des IRSC a également compris une annonce prioritaire sur la santé et les langues officielles dans les communautés minoritaires, qui a financé deux projets de recherche de langue française avec un investissement de 200 000 dollars. Les IRSC continueront d'œuvrer à renforcer la capacité de recherche dans les CLOSM, conformément aux engagements de son Plan stratégique de 2021-2023.

Le CRSH finance aussi régulièrement de la recherche mettant en cause les communautés francophones canadiennes et des sujets connexes. Tous programmes confondus, le CRSH accorde plus de 8 millions de dollars par année à des projets de recherche liés aux langues officielles, à la dualité linguistique et aux CLOSM. Cela a représenté 25,5 millions de dollars de soutien financier à 398 projets ces trois dernières années. La recherche sur les francophones et mettant en cause des francophones a souvent lieu au sein d'établissements d'enseignement postsecondaire qui desservent les CLOSM. Comme ces établissements sont souvent plus petits, ils bénéficient de formules de financement progressives et d'autres mesures, dont des attributions de chaires spéciales des Chaires de recherche du Canada, afin de les aider à compenser pour leur infrastructure plus petite et d'assurer un soutien suffisant à leur capacité de recherche.

L'accès et utilisation des données sur les langues officielles

Le gouvernement reconnaît les recommandations du Comité permanent de consacrer des ressources pour aider la communauté de la recherche à accéder aux données sur les langues officielles du Recensement de 2021 et aux données futures de l'*Enquête sur la population de langue officielle en situation minoritaire*. Le gouvernement convient que la recherche et les connaissances sur les CLOSM francophones dépendent de l'accès aux données. C'est pourquoi les coûts d'accès aux données, y compris les données recueillies par Statistique Canada (StatCan), sont une dépense admissible en vertu du *Guide d'administration financière des trois organismes*. De plus, le gouvernement du Canada soutient le Réseau canadien des Centres de données de recherche (RCCDR), une plateforme de recherche et de formation qui répond aux besoins de plus de 2 000 chercheurs dans les sciences sociales quantitatives et les sciences de la santé au Canada. Le Réseau est financé par le CRSH, les IRSC,

la FCI, le Fonds de recherche du Québec (FRQ), les gouvernements provinciaux, StatCan, et 42 universités partenaires primaires et affiliées dans tout le Canada. Le Réseau est reconnu comme étant l'une des Initiatives scientifiques majeures du Canada, et offre un accès unique à des données de Statistique Canada à 33 campus d'un bout à l'autre du pays, y compris des universités au Québec et dans les CLOSM francophones, afin de faire progresser les connaissances et d'orienter la politique publique, y compris l'accès aux données de StatCan en lien avec les langues officielles.

Dans le cadre du *Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028*, dans le budget de 2023, le gouvernement a fourni 2 millions de dollars sur cinq ans (de 2023-2024 à 2027-2028) au Programme de statistique linguistique de StatCan pour enrichir l'écosystème de données sur les enfants admissibles à l'éducation dans une langue officielle minoritaire en vue de faciliter l'engagement du gouvernement à établir une estimation complète de la taille de ces populations, et d'aider les provinces et les territoires, les commissions scolaires et les CLOSM à mieux planifier et mettre en œuvre des mesures pour appuyer leurs droits relatifs à la langue minoritaire. Ces nouvelles données seront mises à la disposition du public et de la communauté de la recherche. Ce financement s'inscrit dans un engagement plus large du budget de 2023 à fournir à PCH un financement de 679,2 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2023-2024, afin d'appuyer un accès égal à des services de qualité égale en éducation en collaborant avec les provinces et territoires afin qu'une éducation de haute qualité dans la langue minoritaire, des occasions d'apprentissage d'une langue seconde, et des services gouvernementaux bilingues soient plus facilement disponibles dans tout le Canada.

Programmes stratégiques (recommandations 4, 5, 6, 13, 16 et 17)

Améliorer l'accès à l'information scientifique en français

Accroître la vitalité et l'égalité de la langue française dans la société canadienne nécessite de l'action et de la coopération. C'est pourquoi le gouvernement collabore avec des partenaires d'un bout à l'autre du Canada pour améliorer la coordination, accroître l'accès aux renseignements scientifiques en français, et renforcer les établissements d'enseignement postsecondaire francophones. Le gouvernement reconnaît la recommandation du Comité permanent que les organismes subventionnaires fédéraux élaborent des programmes de soutien en vue de la sensibilisation aux enjeux scientifiques, de la communication des sciences et de la mobilisation des connaissances scientifiques en français à l'échelle du pays. Les organismes subventionnaires sont déterminés à renforcer l'accès à des renseignements scientifiques dans les deux langues officielles.

Par exemple, les IRSC prennent des mesures pour accroître la portée de leur travail et améliorer la communication des renseignements scientifiques en français. L'organisme œuvre à s'assurer que les occasions de financement nationales, y compris les initiatives et les réseaux pancanadiens, offrent au public des renseignements et des documents en français et en anglais. Les programmes du CRSNG encouragent les demandeurs à communiquer les résultats de leur recherche aux intervenants aux niveaux local, national et international, à partager des connaissances, et à promouvoir et faire avancer la compréhension des sciences et du génie. Lors des demandes de financement, le CRSNG demande aux chercheurs de démontrer l'efficacité et l'influence de leur travail, ainsi que la portée de leur travail auprès du public visé et son accessibilité à ce public. Les indicateurs de l'impact peuvent comprendre la mobilisation des connaissances, le mentorat et la promotion d'une culture de recherche dans diverses langues. Les demandeurs de possibilités de financement peuvent choisir leur langue de communication en fonction de leurs objectifs et de leur public cible.

Le CRSNG fait la promotion de la science et des renseignements scientifiques en français et auprès des communautés francophones. L'organisme administre des campagnes de promotion de la science, L'Odyssée des sciences et la Semaine de la culture scientifique, qui communiquent toutes deux activement avec le public francophone. Dans le cadre de ces campagnes, le CRSNG fait équipe avec des organismes du Québec pour livrer plus de 600 événements de promotion des sciences en français, qui rejoignent plus de 200 000 participants parmi tous les groupes d'âge. De plus, le programme PromoScience du CRSNG a fourni du financement à près de 30 organismes francophones pour livrer des activités de promotion des sciences en langue française. PromoScience soutient les expériences d'apprentissage pratique pour les jeunes étudiants et leurs enseignants. Les organismes financés par PromoScience sont encouragés à fournir des renseignements dans les deux langues officielles. Depuis 2017, PromoScience a financé 53 initiatives en langue française, et pendant l'exercice financier 2020-2021 à lui seul, neuf subventions actives de PromoScience ont ciblé des CLOSM, dont huit étaient à l'intention de communautés de langue française hors du Québec. La Subvention de développement des compétences en communication scientifique du CRSNG est un programme pilote qui est en cours d'évaluation. Cette subvention peut appuyer des organismes offrant de la formation en communication des sciences à des étudiants, des boursiers et des enseignants d'établissements d'enseignement postsecondaire canadiens en science, en technologie, en ingénierie et en mathématiques (STIM), afin de leur enseigner l'art de la communication efficace des sciences au public.

Le CRSH offre du financement pour les échanges savants et scientifiques et la mobilisation des connaissances par l'entremise de ses programmes centraux, tels que les subventions Connexions, qui financent des événements et des

activités de communication. En 2022-2023, le CRSH a financé 129 demandes de subventions Connexions soumises en français, soit 21,8 % de toutes les subventions octroyées. Les coûts de diffusion des connaissances et de communication sont également une dépense admissible aux subventions de recherche et de partenariat du CRSH. Tel qu'il a été noté précédemment, le CRSH contribue aussi aux communications en science en finançant directement les publications savantes par l'entremise de la perspective de financement Aide aux revues savantes (ARS) et du programme de Prix d'auteurs pour l'édition savante, administrés par la Fédération des sciences humaines sous le nom de Subventions du livre savant. De plus, l'organisme a récemment renouvelé un partenariat avec la revue Québec Science pour promouvoir la mobilisation des connaissances scientifiques en français en assurant la visibilité des chercheurs financés par le CRSH qui sont publiés dans la revue.

Le soutien à la recherche et à la publication en français

Le gouvernement reconnaît la recommandation du Comité permanent d'élaborer et de financer une stratégie à l'échelle du Canada en matière de soutien à la recherche et à la publication en français avec des partenaires d'un bout à l'autre du Canada. Il évalue des options à cet égard, y compris la révision de la *Politique des trois organismes sur le libre accès aux publications*. Les coûts de traduction associés à la diffusion des résultats sont une dépense admissible en vertu du *Guide d'administration financière des trois organismes*, une ressource exhaustive à l'intention des bénéficiaires de subventions et de leurs institutions respectives en ce qui concerne l'utilisation du financement octroyé par les organismes subventionnaires. Les organismes bénéficiaires demeurent déterminés à soutenir la recherche en français d'un bout à l'autre du pays et continuent de prendre des mesures concrètes pour résoudre les disproportions historiques de financement entre la recherche en français et la recherche en anglais. Par exemple, ces cinq dernières années, les IRSC ont consacré un financement substantiel aux demandes en français et investi 97 millions de dollars pour appuyer 928 demandes de subventions et de prix ayant été formulées en français. L'organisme continuera de surveiller les données sur le financement de la recherche en vue d'assurer l'équité du financement de la recherche en santé pour les chercheurs francophones; collaborera avec des intervenants clés, tels que les universités et les organismes communautaires, pour déterminer les domaines à améliorer; et mettra des mesures en œuvre pour davantage appuyer la recherche en santé dans les deux langues officielles au Canada.

Avec la mise en œuvre de son cadre international, le CRSH recherche des occasions de faire équipe avec ses partenaires internationaux de langue française pour concevoir des initiatives de collaboration en recherche et en publication en français, en promouvant la dualité linguistique du Canada en tant

qu'atout de son écosystème de recherche. De pair avec le Fonds de recherche du Québec (FRQ), l'organisme fait partie de la Plateforme transatlantique, un groupe de plus de douze organismes mondiaux de financement des sciences sociales et humaines. La Plateforme transatlantique œuvre à soutenir la collaboration internationale en sciences sociales et humaines en offrant des appels conjoints de demandes de subventions de recherche dans des domaines qui présentent un potentiel élevé de collaboration internationale. Elle offre également aux chercheurs canadiens des occasions de travailler avec des pairs d'autres pays francophones tels que la France et la Suisse.

Les établissements d'enseignement postsecondaires dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire

Le gouvernement reconnaît la recommandation du Comité permanent d'élaborer un programme de soutien durable aux établissements d'enseignement postsecondaire dans les CLOSM, et que ce programme tienne compte des défis connus par ces établissements du fait de leur taille, de leur géographie et de leurs contraintes financières. Les organismes subventionnaires sont au fait des défis et des considérations uniques des établissements d'enseignement postsecondaire de langue française dans les CLOSM, et s'efforcent d'intégrer ces considérations à la conception et à la mise en œuvre de leurs programmes. Tel qu'il a été mentionné précédemment dans la présente Réponse, les établissements qui desservent les CLOSM bénéficient de formules de financement progressives et d'autres mesures dans le cadre des programmes de subventions. Ces mesures peuvent profiter aux établissements d'enseignement postsecondaire dans les CLOSM francophones d'un bout à l'autre du Canada.

Pour renforcer ces établissements, le gouvernement a consacré à l'enseignement postsecondaire en langue minoritaire un nouveau financement de jusqu'à 128 millions de dollars sur quatre ans (de 2024-2025 à 2027-2028) dans le cadre du budget de 2023. Cet investissement s'inscrit dans le *Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028* afin de répondre aux besoins financiers uniques des établissements d'enseignement postsecondaire en langue minoritaire et de soutenir la création d'environnements d'apprentissage et d'établissements d'enseignement robustes. Ces investissements contribuent à s'assurer que les établissements d'enseignement postsecondaire en langue minoritaire puissent continuer de soutenir le développement d'une main-d'œuvre professionnelle et bilingue qui soit en mesure de contribuer à la vitalité des CLOSM. Reconnaissant l'importance des besoins en langue minoritaire du secteur des études postsecondaires, le gouvernement continue d'évaluer la meilleure manière de soutenir les établissements d'enseignement postsecondaire en langue minoritaire.

L'approche du gouvernement en vue de moderniser la *Loi sur les langues officielles* comprend un engagement à renforcer les occasions pour les membres des CLOSM à recevoir un apprentissage de qualité — dans un contexte officiel, moins officiel ou officieux — dans leur propre langue tout au long de leur vie, de la petite enfance aux études postsecondaires. Dans le budget de 2021, le gouvernement a accru de 121,3 millions de dollars sur trois ans (de 2021-2022 à 2023-2024) le financement disponible pour les langues officielles, y compris les études postsecondaires dans la langue minoritaire. Ce financement contribue à répondre aux besoins pressants du secteur des études postsecondaires et à appuyer des initiatives stratégiques pour appuyer la vitalité des études postsecondaires dans la langue minoritaire, y compris en vue de mobiliser les connaissances scientifiques en français.

Le gouvernement reconnaît les recommandations du Comité permanent relatives au Bureau de la conseillère scientifique en chef du Canada (BCSC), ainsi que l'importance de surveiller et de coordonner les efforts de soutien à la recherche et à la publication scientifique en français. Le gouvernement a établi le BCSC en vue de renforcer la place de la science dans la prise de décisions, car la recherche et l'expertise scientifiques sont essentielles pour s'assurer que les Canadiens soient bien informés et que le gouvernement dispose des outils nécessaires pour répondre aux enjeux les plus urgents auxquels fait face le pays. Le gouvernement reconnaît le rôle important que peut jouer la conseillère scientifique en chef pour appuyer les efforts en vue d'améliorer la vitalité et l'égalité du français en science et en échange de connaissances. Le gouvernement tentera de déterminer la manière la plus efficace de guider la prise de décisions en matière de politiques et de programmes pour la langue française au sein du système fédéral de financement de la recherche, y compris la manière dont la conseillère scientifique en chef peut appuyer ces activités.

Les échanges d'étudiants internationaux

Le gouvernement reconnaît l'importance de soutenir les échanges d'étudiants, y compris entre le Canada et des pays et établissements d'enseignement de la francophonie internationale. Il reconnaît aussi la recommandation du Comité permanent d'élaborer un programme international d'échanges d'étudiants pour les établissements d'enseignement postsecondaire de la francophonie. Le gouvernement sait que les étudiants internationaux apportent de nouvelles idées et accroissent la capacité d'innovation du Canada. C'est pourquoi le gouvernement a lancé la *Stratégie en matière d'éducation internationale (2019-2024)* du Canada, qui œuvre à diversifier le secteur de l'éducation du Canada, à stimuler la capacité d'innovation du Canada, à promouvoir des liens mondiaux, et à cultiver une économie canadienne florissante. Dirigée par Affaires mondiales Canada, la stratégie contribue à établir des relations et à promouvoir les excellents programmes d'études en français et écoles francophones du

Canada. Par exemple, le programme de Bourses d'études au Canada offre aux établissements postsecondaires francophones la chance de renforcer et de diversifier leurs liens internationaux en vue d'appuyer l'excellence académique et en recherche. Affaires mondiales Canada organise également des salons de recrutement virtuels et en personne pour les étudiants internationaux francophones, tels que la Tournée ÉduCanada en Afrique de l'Ouest et du Centre 2023, qui a aidé à recruter des étudiants du Sénégal, de la Côte-d'Ivoire et du Cameroun. Prenant appui sur cette réussite, à l'automne 2023, AMC organisera le Salon virtuel francophone ÉduCanada pour aider les établissements d'enseignement postsecondaire canadiens à communiquer avec des étudiants intéressés à faire leurs études en français dans des communautés francophones partout au Canada. Le Salon virtuel devrait rejoindre 1 300 visiteurs d'Afrique, d'Europe, du Moyen-Orient et d'Amérique latine.

Par l'entremise de la *Stratégie en matière d'éducation internationale* du Canada, le gouvernement a mis en œuvre une stratégie de marketing numérique pour diversifier le secteur de l'éducation internationale du Canada et combler les écarts régionaux et démographiques, y compris en vue d'accroître le profil des programmes de langue française. Affaires mondiales Canada fait directement la promotion des établissements francophones auprès des étudiants internationaux par l'entremise de la campagne de publicité annuelle ÉduCanada. La campagne de 2022-2023 a promu les établissements d'enseignement canadiens auprès de communautés minoritaires francophones en France, au Sénégal, au Maroc et en Côte-d'Ivoire. De plus, par l'entremise du programme CanExport Associations du Service des délégués commerciaux, AMC soutient l'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne (ACUFC) et le Réseau des cégeps et collèges francophones du Canada (RCCFC) pour promouvoir les établissements d'enseignement postsecondaire de langue française du Canada.

Le gouvernement appuie également des mesures pour accroître la mobilité des étudiants et faire du Canada un centre mondial pour les études postsecondaires et la recherche de qualité élevée, par exemple en appuyant les programmes d'échanges Stages de recherche Globalink (SRG) et Bourses de recherche Globalink (BRG) de Mitacs. Les programmes soutiennent annuellement plus de 1 000 échanges d'étudiants entre le Canada et ses pays partenaires du monde entier, ce qui comprend des étudiants de la francophonie internationale. Les programmes SRG bâtissent des relations entre le Canada et ses partenaires internationaux en attirant des étudiants de haut calibre des pays partenaires à des universités canadiennes, y compris des établissements francophones au Québec. À chaque année, ces programmes jumellent des étudiants internationaux exceptionnels avec des chercheurs canadiens de premier plan pour des stages de recherche d'une durée de trois mois, et c'est Mitacs qui finance les déplacements et le logement des étudiants. Les étudiants reçoivent de la formation en compétences professionnelles, des occasions de réseautage avec l'industrie, et des expériences sociales et culturelles.

Conclusion

Le gouvernement du Canada continuera de prendre des mesures qui contribuent à la vitalité de la langue française. Une communauté de la recherche diversifiée et inclusive est essentielle en vue d'un écosystème de l'innovation qui soit sain et qui tienne compte des talents, des perspectives et des idées des communautés linguistiques en situation minoritaire. Le gouvernement prendra en considération les recommandations du Comité permanent pour appuyer la vitalité du français en science et en recherche au Canada. Celles-ci appuieront le travail du gouvernement en vue de répondre aux recommandations du Comité consultatif sur le système fédéral de soutien à la recherche, y compris ses conseils sur l'utilisation du français dans la recherche.

Le gouvernement remercie de nouveau les membres du Comité permanent de leur dévouement dans la réalisation de cet examen et de leur engagement en faveur de la communauté de la science et de la recherche du Canada. Il a bien hâte de consulter le Comité permanent, les francophones, la communauté de la recherche et tous les Canadiens quant aux manières de tirer parti de la science et de la recherche en vue de cultiver une économie et une société prospères et inclusives.

Cordialement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Champagne', with a long horizontal flourish extending to the right.

L'honorable François-Philippe Champagne, C.P., député